

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1965

12 août 2008

### SOMMAIRE

4Climate S.à r.l. ....	94316	John Deere Cash Management S.A. ....	94297
AC4 Luxco S.à r.l. ....	94314	John Deere Cash Management S.A. ....	94297
Apax Med B1 S.à r.l. ....	94274	John Deere Funding S.A. ....	94297
Aristoteles S.A. ....	94310	Kirke S.A. ....	94308
Aztec S.A. ....	94311	La Fraise ....	94296
Baccarat Hotels & Residences, S.à r.l. ....	94317	Lares Italia Finance (Luxembourg) S.à r.l. .....	94284
Baumeister-Haus Properties S.A. ....	94308	La Société pour l'Utilisation Rationnelle et la Récupération de l'Energie ....	94316
Bofin S.A. ....	94313	L&I Consulting S.A. ....	94307
City's S.à r.l. ....	94309	Luxcommunication S.A. ....	94317
Cliffs (Gibraltar) Holdings Limited Luxem- bourg S.C.S. ....	94317	Luxenergie S.A. ....	94316
Cofra Investments S.à r.l. ....	94311	Luxrévision S.à r.l. ....	94317
Contego Energy S.A. ....	94320	MAF Finance S.à r.l. ....	94310
Contego Energy S.A. ....	94312	Matrix Austria Holdings One Sarl ....	94310
De Botterfabrik S.A. ....	94308	Matrix La Gaude Property S.à r.l. ....	94312
Dipta S.A. ....	94313	Matrix La Gaude Property S.à r.l. ....	94314
EUDECO - European Development Com- pany S.A. ....	94310	Mediservices S.A. ....	94312
Eugénie Patri Sébastien EPS ....	94318	Merida Sarl ....	94311
Financière Daunou 1 S.A. ....	94298	Multicommunale Maritime et Commercia- le S.A. ....	94314
Financière William's S.à r.l. ....	94313	Nordic Highland S.à r.l. ....	94284
Fondaco S.A. ....	94307	North South Properties S.à r.l. ....	94274
Genova Holding S.A. ....	94318	Origan S.A. ....	94319
Hasa Holding S.A. ....	94315	Prodefa S.A. ....	94312
Highcom, S.à r.l. ....	94316	Protein System ....	94309
IDI Emerging Markets SA ....	94285	Quantam Equity S.A. ....	94313
Immo Invest & Finance S.A. ....	94311	S & C International S.A. ....	94315
ION Exploration Holdings S.à r.l. ....	94298	SOF-VII European Hotel Holdings III, S.à r.l. ....	94318
Italian Real Estate Investments SA ....	94308	Teide Re S.A. ....	94314
John Deere Bank S.A. ....	94296		
John Deere Bank S.A. ....	94296		

**North South Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.772.000,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 97.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008091830/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS05918. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

**Apax Med B1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 71.905.787,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 139.476.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth day of the month of July.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Apax WW Nominees Ltd., a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 33, Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, United Kingdom, registered at the Companies House under number 4693597,

hereby represented by Mr Laurent Thailly, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 July 2008.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Apax Med B1 S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 139.476, incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing at Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, of 23 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association number 1704 of July 10th, 2008 (the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have not been amended since that date.

III. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To increase the share capital of the Company by an amount of seventy-one million eight hundred ninety-three thousand two hundred eighty-seven Euro (EUR 71,893,287.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to an amount of seventy-one million nine hundred five thousand seven hundred eighty-seven Euro (EUR 71,905,787.-) divided into seventy-one million nine hundred five thousand seven hundred eighty-seven (71,905,787) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

2. To issue seventy-one million eight hundred ninety-three thousand two hundred eighty-seven (71,893,287) new shares so as to raise the number of shares from twelve thousand five hundred (12,500) shares to seventy-one million nine hundred five thousand seven hundred eighty-seven (71,905,787) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder resolving on the proposed share capital increase.

3. to accept the subscription of seventy-one million eight hundred ninety-three thousand two hundred eighty-seven (71,893,287) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, by Apax WW Nominees Ltd., a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 33, Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, United Kingdom, registered at the Companies House under number 4693597, with payment of a share premium in a total amount of two hundred eighty-seven million five hundred seventy-three thousand one hundred forty Euro (EUR 287,573,140.-) by a contribution in kind consisting of a contribution of all the shares held by Apax WW Nominees Ltd.,

prenamed, in Apax Med B1 (Gibraltar) Limited, a company incorporated in Gibraltar with registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, registered with the Companies Registry under number 100850 ("Apax Med B1 (Gibraltar) Limited").

4. to restructure the share capital of the Company by creating two (2) types of shares, i.e. the ordinary shares and the preferred shares and by dividing the preferred shares into nine (9) different classes of shares, namely classes A, B, C, D, E, F, G, H and I, and reclassification of the seventy-one million nine hundred five thousand seven hundred eighty-seven (71,905,787) existing shares as follows:

Class of Shares	Number of Shares
Ordinary shares . . . . .	12,500
Class A preferred shares . . . . .	7,988,143
Class B preferred shares . . . . .	7,988,143
Class C preferred shares . . . . .	7,988,143
Class D preferred shares . . . . .	7,988,143
Class E preferred shares . . . . .	7,988,143
Class F preferred shares . . . . .	7,988,143
Class G preferred shares . . . . .	7,988,143
Class H preferred shares . . . . .	7,988,143
Class I preferred shares . . . . .	7,988,143
Total . . . . .	<u>71,905,787</u>

5. to determine the rights attached to each type and class of shares and subsequently amend article 6 of the Articles.

6. Miscellaneous,

has requested the undersigned notary to document the following resolutions;

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of seventy-one million eight hundred ninety-three thousand two hundred eighty-seven Euro (EUR 71,893,287.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to an amount of seventy-one million nine hundred five thousand seven hundred eighty-seven Euro (EUR 71,905,787.-) divided into seventy-one million nine hundred five thousand seven hundred eighty-seven (71,905,787) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

*Second resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to issue, with payment of a total share premium of two hundred eighty-seven million five hundred seventy-three thousand one hundred forty Euro (EUR 287,573,140.-), seventy-one million eight hundred ninety-three thousand two hundred eighty-seven (71,893,287) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, so as to raise the number of shares from twelve thousand five hundred (12,500) shares to seventy-one million nine hundred five thousand seven hundred eighty-seven (71,905,787) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder resolving on the proposed share capital increase.

*Subscription*

There now appears Mr Laurent Thailly, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Shareholder, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder, to seventy-one million eight hundred ninety-three thousand two hundred eighty-seven (71,893,287) new shares of the Company with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, with payment of a share premium in a total amount of two hundred eighty-seven million five hundred seventy-three thousand one hundred forty Euro (EUR 287,573,140.-) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a contribution of all the shares held by the Sole Shareholder in Apax Med B1 (Gibraltar) Limited, prenamed (the "Contribution").

For the purpose of registration, the Contribution has been valued at a net aggregate amount of three hundred fifty-nine million four hundred sixty-six thousand four hundred twenty-seven Euro (EUR 359,466,427.-).

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney, declares that the Contribution contributed in kind is free of any lien and that there exist no impediments to its free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Sole Shareholder declares that the Contribution is at the disposal of the Company.

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney, declares that the value of the Contribution has been certified by a declaration of recipient company issued on 18 July 2008, signed by Mr Stef Oostvogels, in his capacity as class A manager of the Company and by Mr Richard Newton, in his capacity as class B manager of the Company, on the

basis of a pro forma balance sheet of Apax Med B1 (Gibraltar) Limited, prenamed, of the date of the Contribution, which declaration of contribution will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

*Third resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to accept the subscription of seventy-one million eight hundred ninety-three thousand two hundred eighty-seven (71,893,287) shares, each share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each by the Sole Shareholder with payment of a share premium in a total of amount two hundred eighty-seven million five hundred seventy-three thousand one hundred forty Euro (EUR 287,573,140.-) and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in kind consisting of the Contribution.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to restructure the share capital of the Company by creating two (2) types of shares, i.e. the ordinary shares and the preferred shares and by dividing the preferred shares into nine different classes of shares, namely classes A, B, C, D, E, F, G, H and I, and to reclassify the seventy-one million nine hundred five thousand seven hundred eighty-seven (71,905,787) existing shares as follows:

Class of Shares	Number of Shares
Ordinary shares . . . . .	12,500
Class A preferred shares . . . . .	7,988,143
Class B preferred shares . . . . .	7,988,143
Class C preferred shares . . . . .	7,988,143
Class D preferred shares . . . . .	7,988,143
Class E preferred shares . . . . .	7,988,143
Class F preferred shares . . . . .	7,988,143
Class G preferred shares . . . . .	7,988,143
Class H preferred shares . . . . .	7,988,143
Class I preferred shares . . . . .	7,988,143
Total . . . . .	<u>71,905,787</u>

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to attribute to each type and class of shares the rights as described in article 6 of the Articles which shall be amended so as to reflect the above resolutions and which shall forthwith read as follows:

« **Art. 6. Share capital - Repurchase.**

6.1.- Subscribed share capital

The Company's share capital is fixed at seventy-one million nine hundred five thousand seven hundred eighty-seven Euro (EUR 71,905,787.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and seven million nine hundred eighty-eight thousand one hundred forty-three (7,988,143) class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares"), seven million nine hundred eighty-eight thousand one hundred forty-three (7,988,143) class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares"), seven million nine hundred eighty-eight thousand one hundred forty-three (7,988,143) class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares"), seven million nine hundred eighty-eight thousand one hundred forty-three (7,988,143) class D preferred shares (the "Class D Preferred Shares"), seven million nine hundred eighty-eight thousand one hundred forty-three (7,988,143) class E preferred shares (the "Class E Preferred Shares"), seven million nine hundred eighty-eight thousand one hundred forty-three (7,988,143) class F preferred shares (the "Class F Preferred Shares"), seven million nine hundred eighty-eight thousand one hundred forty-three (7,988,143) class G preferred shares (the "Class G Preferred Shares"), seven million nine hundred eighty-eight thousand one hundred forty-three (7,988,143) class H preferred shares (the "Class H Preferred Shares") and seven million nine hundred eighty-eight thousand one hundred forty-three (7,988,143) class I preferred shares (the "Class I Preferred Shares"), together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, Class E Preferred Shares, Class F Preferred Shares, Class G Preferred Shares, Class H Preferred Shares and the Class I Preferred Shares, the "Preferred Shares", representing a total of seventy-one million nine hundred five thousand seven hundred eighty-seven (71,905,787) shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The Ordinary Shares and the Preferred Shares are hereafter together referred to as a "Share" or the "Shares".

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2.- Repurchase

6.2.1.- The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Preferred Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es).

6.2.2.- In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more classes of Preferred Shares, the holders of Shares of the repurchased and cancelled class(es) of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined in article 6.2.5) for each Share of the relevant class(es) held by them and cancelled.

6.2.3.- Each class of Preferred Shares gives the right to the holders thereof, pro rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount for the relevant period to which the class relates pursuant to the present article:

- The period for Class A Preferred Shares is the period starting on the day of incorporation and ending on the Interim Account Date for the Class A 2008 Interim Accounts (the "Class A Period");
- The period for Class B Preferred Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for the Class B 2009 Interim Accounts (the "Class B Period");
- The period for Class C Preferred Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C 2010 Interim Accounts (the "Class C Period");
- The period for Class D Preferred Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2011 Interim Accounts (the "Class D Period");
- The period for Class E Preferred Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class E 2012 Interim Accounts (the "Class E Period");
- The period for Class F Preferred Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on the Interim Account Date for the Class F 2013 Interim Accounts (the "Class F Period");
- The period for Class G Preferred Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on the Interim Account Date for the Class G 2014 Interim Accounts (the "Class G Period");
- The period for Class H Preferred Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending on the Interim Account Date for the Class H 2015 Interim Accounts (the "Class H Period"); and
- The period for Class I Preferred Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending on the Interim Account Date for the Class I 2016 Interim Accounts (the "Class I Period").

6.2.4.- In the event a class of Preferred Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the "New Period") which shall start on the date after the latest Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such class of Preferred Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the Class Period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class I Period and the classes of Preferred Shares not repurchased and not cancelled in their period as per article 6.2.3 shall come in the order of Class A to Class I (to the extent not previously repurchased and cancelled).

6.2.5.- In the case of redemption of a class of Preferred Shares, the holders of such class of Preferred Shares shall receive the Cancellation Value Per Share calculated as follows: nominal value per Preferred Share to be cancelled plus Available Amount divided by the number of Preferred Shares in issue in the class to be repurchased and cancelled, provided that where the Cancellation Value per Share so determined exceeds the Available Cash per Share, the Cancellation Value per Share shall be equal to the Available Cash per Share.

Any amendments to the present article 6.2 shall be subject to the unanimous decision of the general shareholders' meeting (if any) to be held with a 100% quorum of all Shares in issue.

#### 6.3.- Share premium

Any available share premium amount shall be distributable.

#### 6.4.- Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 9 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

#### 6.5.- Voting rights - Distributions

Each Share, either Ordinary Share or Preferred Share, confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Save as provided in the present article 6.5, each Share shall rank *pari passu* with every other Share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

#### 6.6.- Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### 6.7.- Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

#### 6.8.- Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

#### 6.9.- Definitions

**Available Amount** means total amount of net profits of the Company (including carried forward profits but (i) less the results, if positive, of any losses (including carried forward losses) expressed as a positive (ii) less any freely distributable reserves and (iii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles) determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be).

**Available Cash** means all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the board of managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be).

**Available Cash Per Share** means in respect of a class of Shares, the Available Cash divided by the number of Preferred Shares in issue in the class to be repurchased and cancelled.

**Class A Interim 2008 Accounts** means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Preferred Shares.

**Class B Interim 2009 Accounts** means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Preferred Shares.

**Class C Interim 2010 Accounts** means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Preferred Shares.

**Class D Interim 2011 Accounts** means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Preferred Shares.

**Class E Interim 2012 Accounts** means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class E Preferred Shares.

**Class F Interim 2013 Accounts** means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class F Preferred Shares.

**Class G Interim 2014 Accounts** means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class G Preferred Shares.

**Class H Interim 2015 Accounts** means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class H Preferred Shares.

**Class I Interim 2016 Accounts** means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class I Preferred Shares.

**Class Period** means Class A Period, Class B Period, Class C Period, Class D Period, Class E Period, Class F Period, Class G Period, Class H Period and Class I Period.

**Interim Account Date** means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Preferred Shares, provided that such date may not be later than the last day of the third month after the first year end following the start date of the relevant period.

**Interim Accounts** means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date."

#### *Capital duty exemption*

As following the contribution in kind by Apax WW Nominees Ltd., prenamed, to the Company, of all the shares of Apax Med B1 (Gibraltar) Limited, prenamed, the Company holds more than 65% (in the present case: 100%) of the issued share capital of Apax Med B1 (Gibraltar) Limited, prenamed, such company having its place of effective management and statutory seat in a Member State of the European Union, and as the contribution in kind has been made exclusively in exchange for newly issued shares in the share capital of the Company, which has its place of effective management and statutory seat in a Member State of the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law dated 29 December 1971, which provides for capital tax exemption in such case.

94279

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately seven thousand three hundred euro (EUR 7,300.-).

*Declaration*

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Apax WW Nominees Ltd., une limited liability company, constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 33, Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 4693597,

ici représentée par M. Laurent Thailly, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 17 juillet 2008.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. La partie comparante déclare qu'elle est l'associé unique (l'"Associé Unique") de Apax Med B1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.476 constituée par un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 23 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1704 du 10 juillet 2008 (la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis cette date.

III. La partie comparante, dûment représentée, ayant reconnu être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de soixante et onze millions huit cent quatre-vingt-treize mille deux cent quatre-vingt-sept euros (EUR 71.893.287,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, à soixante et onze millions neuf cent cinq mille sept cent quatre-vingt-sept euros (EUR 71.905.787,-), représenté par soixante et onze millions neuf cent cinq mille sept cent quatre-vingt-sept (71.905.787) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

2. Emission de soixante et onze millions huit cent quatre-vingt-treize mille deux cent quatre-vingt-sept (71.893.287) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune pour porter le nombre de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales à soixante et onze millions neuf cent cinq mille sept cent quatre-vingt-sept (71.905.787) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par l'Associé Unique décidant de l'augmentation du capital proposée.

3. Acceptation de la souscription des soixante et onze millions huit cent quatre-vingt treize mille deux cent quatre-vingt-sept (71.893.287) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune par Apax WW Nominees Ltd., une limited liability company, constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 33, Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 4693597 avec paiement d'une prime d'émission pour un montant total de deux cent quatre-vingt-sept millions cinq cent soixante-treize mille cent quarante euros (EUR 287.573.140,-) par un apport en nature consistant en une contribution de toutes les parts détenues par Apax WW Nominees Ltd., précité, dans Apax Med B1 (Gibraltar) Limited, une société constituée à Gibraltar ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, enregistrée auprès du Registre des Sociétés sous le numéro 100850 ("Apax Med B1 (Gibraltar) Limited").

4. Restructuration du capital social de la Société par la création de deux (2) types de parts sociales, à savoir des parts sociales ordinaires et des parts sociales privilégiées et en divisant les parts sociales privilégiées en neuf (9) classes de parts sociales différentes, soit les classes A, B, C, D, E, F, G, H et I et reclassification des soixante et onze millions neuf cent cinq mille sept cent quatre-vingt-sept (71.905.787) parts sociales existantes de la manière suivante:

Classe de parts sociales

Nombre

	de parts sociales
Parts sociales ordinaires . . . . .	12.500
Parts sociales privilégiées de classe A . . . . .	7.988.143
Parts sociales privilégiées de classe B . . . . .	7.988.143
Parts sociales privilégiées de classe C . . . . .	7.988.143
Parts sociales privilégiées de classe D . . . . .	7.988.143
Parts sociales privilégiées de classe E . . . . .	7.988.143
Parts sociales privilégiées de classe F . . . . .	7.988.143
Parts sociales privilégiées de classe G . . . . .	7.988.143
Parts sociales privilégiées de classe H . . . . .	7.988.143
Parts sociales privilégiées de classe I . . . . .	7.988.143
Total . . . . .	<u>71.905.787</u>

5. Détermination des droits attachés à chaque type et classe de parts sociales et modification subséquente de l'article 6 des Statuts.

6. Divers,

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante et onze millions huit cent quatre-vingt-treize mille deux cent quatre-vingt-sept euros (EUR 71.893.287,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, à soixante et onze millions neuf cent cinq mille sept cent quatre-vingt-sept euros (EUR 71.905.787,-), représenté par soixante et onze millions neuf cent cinq mille sept cent quatre-vingt-sept (71.905.787) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'émettre, avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent quatre-vingt-sept millions cinq cent soixante-treize mille cent quarante euros (EUR 287.573.140,-), soixante et onze millions huit cent quatre-vingt-treize mille deux cent quatre-vingt-sept (71.893.287) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune pour porter le nombre de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales à soixante et onze millions neuf cent cinq mille sept cent quatre-vingt-sept (71.905.787) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par l'Associé Unique décidant de l'augmentation du capital proposée.

*Souscription*

Ensuite, a comparu, M. Laurent Thailly, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La personne comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de l'Associé Unique, soixante et onze millions huit cent quatre-vingt-treize mille deux cent quatre-vingt-sept (71.893.287) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent quatre-vingt-sept millions cinq cent soixante-treize mille cent quarante euros (EUR 287.573.140,-) et de payer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant en une contribution de toutes les parts détenues par Apax WW Nominees Ltd., précitée, dans Apax Med B1 (Gibraltar) Limited, précitée ("Apport").

Pour les besoins de l'enregistrement, l'Apport a été évalué à un montant total net de trois cent cinquante neuf millions quatre cent soixante-six mille quatre cent vingt-sept euros (EUR 359.466.427,-).

L'Associé Unique, représenté par son mandataire mentionné ci-dessus, déclare qu'il ne subsiste aucune restriction ou limitation au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Associé Unique déclare que l'Apport est à la disposition de la Société.

L'Associé Unique, agissant par le biais de son mandataire déclare que la valeur de l'Apport a été certifiée par une déclaration d'apport (Déclaration of Recipient Company) établie et signée le 18 juillet 2008 par M. Stef Oostvogels, en sa capacité de gérant de classe A de la Société et par M. Richard Newton, en sa capacité de gérant de classe B de la Société, sur base d'un bilan intérimaire de Apax Med B1 (Gibraltar) Limited, précitée, en date de l'Apport, laquelle déclaration d'apport restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.



*Troisième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'accepter la souscription des soixante et onze millions huit cent quatre-vingt-treize mille deux cent quatre-vingt-sept (71.893.287) nouvelles parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) par l'Associé Unique avec paiement d'une prime d'émission pour un montant total de deux cent quatre-vingt-sept millions cinq cent soixante-treize mille cent quarante euros (EUR 287.573.140,-) et d'accepter le paiement complet de chacune de ces parts sociales par un apport en nature consistant en l'Apport.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de restructurer le capital social de la Société par la création de deux (2) types de parts sociales, à savoir des parts sociales ordinaires et des parts sociales privilégiées et en divisant les parts sociales privilégiées en neuf (9) classes de parts sociales différentes, soit les classes A, B, C, D, E, F, G, H et I et de reclasser les soixante-et-onze millions neuf cent cinq mille sept cent quatre-vingt-sept (71.905.787) parts sociales existantes de la manière suivante:

Classe de parts sociales	Nombre de parts sociales
Parts sociales ordinaires . . . . .	12,500
Parts sociales privilégiées de classe A . . . . .	7.988.143
Parts sociales privilégiées de classe B . . . . .	7.988.143
Parts sociales privilégiées de classe C . . . . .	7.988.143
Parts sociales privilégiées de classe D . . . . .	7.988.143
Parts sociales privilégiées de classe E . . . . .	7.988.143
Parts sociales privilégiées de classe F . . . . .	7.988.143
Parts sociales privilégiées de classe G . . . . .	7.988.143
Parts sociales privilégiées de classe H . . . . .	7.988.143
Parts sociales privilégiées de classe I . . . . .	7.988.143
Total . . . . .	<u>71.905.787</u>

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'attribuer à chaque type et classe de parts sociales les droits tels que décrits dans l'article 6 des statuts de la Société qui est modifié pour refléter les résolutions ci-dessus et qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social - Rachat.**

6.1.- Capital social souscrit

Le capital social de la Société est fixé à soixante et onze millions neuf cent cinq mille sept cent quatre-vingt-sept euros (EUR 71.905.787,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires") et sept millions neuf cent quatre-vingt-huit mille cent quarante-trois (7.988.143) parts sociales privilégiées de classe A (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe A"), sept millions neuf cent quatre-vingt-huit mille cent quarante-trois (7.988.143) parts sociales privilégiées de classe B (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe B"), sept millions neuf cent quatre-vingt-huit mille cent quarante-trois (7.988.143) parts sociales privilégiées de classe C (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe C"), sept millions neuf cent quatre-vingt-huit mille cent quarante-trois (7.988.143) parts sociales privilégiées de classe D (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe D"), sept millions neuf cent quatre-vingt-huit mille cent quarante-trois (7.988.143) parts sociales privilégiées de classe E (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe E"), sept millions neuf cent quatre-vingt-huit mille cent quarante-trois (7.988.143) parts sociales privilégiées de classe F (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe F"), sept millions neuf cent quatre-vingt-huit mille cent quarante-trois (7.988.143) parts sociales privilégiées de classe G (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe G"), sept millions neuf cent quatre-vingt-huit mille cent quarante-trois (7.988.143) parts sociales privilégiées de classe H (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe H") et sept million neuf cent quatre-vingt-huit mille cent quarante-trois (7.988.143) parts sociales privilégiées de classe I (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe I"), ensemble avec les Parts Sociales Privilégiées de Classe A, les Parts Sociales Privilégiées de Classe B, les Parts Sociales Privilégiées de Classe C, les Parts Sociales Privilégiées de Classe D, les Parts Sociales Privilégiées de Classe E, les Parts Sociales Privilégiées de Classe F, les Parts Sociales Privilégiées de Classe G, les Parts Sociales Privilégiées de Classe H et les Parts Sociales Privilégiées de Classe I, les "Parts Sociales Privilégiées", représentant un total de soixante et onze millions neuf cent cinq mille sept cent quatre-vingt-sept (71.905.787) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Privilégiées sont désignées ci-après une «part sociale» ou les «parts sociales».

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'Article 179 (2) de la Loi; Dans ce contexte, les Articles 200-1 et 200-2, entre autres, s'appliqueront, chaque décision de l'Associé Unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui devant être établis par écrit,

6.2.- Rachat

6.2.1.- Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales, y compris par l'annulation d'une ou plusieurs classes entières de Parts Sociales Privilégiées par le biais du rachat et de l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette (ces) Classe(s).

6.2.2.- Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une ou plusieurs classes de Parts Sociales Privilégiées, les détenteurs de Parts Sociales faisant partie des classes de parts sociales rachetées et annulées percevront de la part de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie à l'article 6.2.5) pour chaque Part Sociale des classes concernées qu'ils détiennent et qui ont été annulées.

6.2.3.- Chaque classe de Parts Sociales Privilégiées donne droit à ses détenteurs, au prorata de leur détention dans cette classe, dans le cas d'un rachat de cette classe, au Montant Disponible pour la période concernée à laquelle la classe est soumise conformément au présent article:

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées de Classe A correspond à la période qui commence le jour de la constitution et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2008 de Classe A (la "Période de Classe A");

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées de Classe B correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe A et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2009 de la Classe B (la "Période de Classe B");

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées de Classe C correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe B et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2010 de la Classe C (la "Période de Classe C");

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées de Classe D correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe C et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2011 de la Classe D (la "Période de Classe D");

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées de Classe E correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe D et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2012 de la Classe E (la "Période de Classe E");

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées de Classe F correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe E et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2013 de la Classe F (la "Période de Classe F");

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées de Classe G correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe F et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2014 de la Classe G (la "Période de Classe G");

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées de Classe H correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe G et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2015 de la Classe H (la "Période de Classe H"); et

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées de Classe I correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe H et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2016 de la Classe I (la "Période de Classe I").

6.2.4 - Dans le cas où une Classe de Parts Sociales Privilégiées n'aurait pas été rachetée et annulée au cours de la Période de Classe concernée, les détenteurs de cette classe pourront prétendre, dans le cas du rachat et de l'annulation de celle-ci, au Montant Disponible pour une nouvelle période (la "Nouvelle Période") qui commencera le jour suivant la dernière Période de Classe (ou, le cas échéant, la Nouvelle Période qui précède immédiatement celle d'une autre classe) et se terminera à la Date des Comptes Intérimaires préparés pour le rachat et l'annulation de cette classe de Parts Sociales Privilégiées, à condition que, s'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette classe, la Période de Classe de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera à la date suivant la Période de la Classe I, et les classes de Parts Sociales Privilégiées qui n'auront pas été rachetées ni annulées au cours de leur période, selon l'article 6.2.3, se succéderont dans l'ordre de la Classe A à la Classe I (dans la mesure où elles n'auraient pas été rachetées et annulées entre-temps).

6.2.5.- Dans le cas du rachat d'une classe de Parts Sociales Privilégiées, les détenteurs de cette classe de Parts Sociales Privilégiées percevront le Montant d'Annulation par Part Sociale calculé comme suit: la valeur nominale par Part Sociale Privilégiée devant être annulée plus le Montant Disponible divisé par le Nombre de Parts Sociales Privilégiées émises dans la classe devant être rachetée et annulée, sous la condition que lorsque le Montant d'Annulation par Part Sociale ainsi calculé excède les Liquidités Disponibles par Part Sociale, le Montant d'Annulation par Part Sociale doit être égal aux Liquidités Disponibles par Part Sociale.

Toute modification au présent article 6.2 devra faire l'objet d'une décision unanime de l'assemblée générale des associés (le cas échéant) qui devra se tenir avec un quorum de 100% des Parts Sociales émises.

6.3.- Prime d'émission

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

6.4.- Modification du capital social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

#### 6.5.- Droits de vote - Distributions

Chaque Part Sociale, qu'elle soit Part Sociale Ordinaire ou Part Sociale Privilégiée, confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel au nombre de Parts Sociales qu'il détient. A moins que ce ne soit prévu au présent article 6.5, chaque Part Sociale aura un rang pari passu équivalent à toute autre Part Sociale et confèrera à son détenteur des droits égaux quant à toute distribution de dividendes.

#### 6.6.- Indivisibilité des Parts Sociales

Les Parts Sociales sont indivisibles envers de la Société, alors qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

#### 6.7.- Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Les transferts de Parts Sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

#### 6.8.- Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

#### 6.9.- Définitions

**Comptes Intérimaires** signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.

**Comptes Intérimaires 2008 de Classe A** signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de Classe A.

**Comptes Intérimaires 2009 de Classe B** signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de Classe B.

**Comptes Intérimaires 2010 de Classe C** signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de Classe C.

**Comptes Intérimaires 2011 de Classe D** signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de Classe D.

**Comptes Intérimaires 2012 de Classe E** signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de Classe E.

**Comptes Intérimaires 2013 de Classe F** signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de Classe F.

**Comptes Intérimaires 2014 de Classe G** signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de Classe G.

**Comptes Intérimaires 2015 de Classe H** signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de Classe H.

**Comptes Intérimaires 2016 de Classe I** signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de Classe I.

**Date des Comptes Intérimaires** signifie la date ne précédant pas huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées concernée, étant entendu que cette date ne peut être une date postérieure au dernier jour du troisième mois après la fin de la première année suivant la date de début de la période concernée.

**Liquidités Disponibles** signifie toutes les liquidités détenues par la Société (sauf les liquidités déposées sur des comptes à terme ayant une maturité restante excédant six (6) mois) et les instruments monétaires de marché facilement commercialisables, les obligations et les avoirs et toute créance qui dans l'opinion du conseil de gérance sera payée à la Société dans un délai court moins tout endettement ou toute autre dette de la Société payable en moins de six (6) mois déterminé sur la base des Comptes Intérimaires se rapportant à la Période de Classe pertinente (ou Nouvelle Période, selon le cas).

**Liquidités Disponibles par Part Sociale** signifie par rapport à chaque classe de Parts Sociales, les Liquidités Disponibles divisées par le nombre de Parts Sociales Privilégiées émises dans la classe devant être rachetée et annulée.

**Montant Disponible** signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés mais (i) moins les résultats, si positifs, de toutes pertes (pertes reportées y compris) exprimées de manière positive (ii) moins toute réserve librement distribuable et (Ni) moins toutes les sommes devant être placées en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts) déterminées sur base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de Classe concernée (ou la Nouvelle Période, selon le cas).

**Période de Classe** signifie les Période de la Classe A, Période de la Classe B, Période de la Classe C, Période de la Classe D, Période de la Classe E, Période de la Classe F, Période de la Classe G, Période de la Classe H et Période de la Classe I.

*Exemption du droit d'apport*

Dans la mesure où suite à l'apport en nature par Apax WW Nominees Ltd, précité, à la Société, de toutes les parts sociales de Apax Med B1 (Gibraltar) Limited, précitée, la Société détient plus de 65% (dans le cas présent: 100%) du capital social émis de Apax Med B1 (Gibraltar) Limited, précitée, cette société ayant son lieu de gestion effective et son siège statutaire dans un Etat Membre de l'Union Européenne, et comme l'apport en nature a été fait exclusivement en échange de parts sociales nouvellement émises dans le capital social de la Société, qui a son lieu de gestion effective et son siège statutaire dans un Etat Membre de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4.2 de la loi datée du 29 décembre 1971, qui prévoit une exception du droit d'apport dans un tel cas.

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à sept mille trois cents euros (EUR 7.300,-).

*Déclaration*

Le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, à la date mentionnée au début du présent document.

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Thailly, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 21 JUILLET 2008. Relation: EAC/2008/9775. - Reçu douze euros 12,- €.

*Le Receveur (signé): N. Boïça.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 juillet 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008094882/219/581.

(080109692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

**Lares Italia Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 132.700,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 95.321.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008093916/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09081. - Reçu 36,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080107677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

**Nordic Highland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.520.

*Extrait de la résolution du gérant du 17 juin 2008*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire, Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008094316/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS06046. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

**IDI Emerging Markets SA, Société Anonyme de Titrisation.**

**Capital social: EUR 490.000,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 139.111.

In the year two thousand and eight, the seventh day of July,  
before Maître Camille Mines, notary residing in Capellen, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of IDI Emerging Markets SA, a Luxembourg public limited liability company qualifying as a securitization company within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitization, with its registered office at 57, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 139.111 (the Company).

The Company has been incorporated on 28 May 2008 pursuant to a deed of Maître Camille Mines, notary residing in Capellen Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 1564 of 25 June 2008.

There appeared IDI S.C.A. a company incorporated under the laws of France, having its registered office at 18, avenue Matignon, 75008 Paris, France, registered with the French trade and companies register under number 328 479 753 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Peter Bieliczky, economist, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 7th July 2008 in Paris, France.

Such power of attorney after having been signed *in* *variety* by the attorney acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. he holds the 490,000 (four hundred and ninety thousand) shares having a par value of EUR1 (one Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of the convening notices;
2. amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company (the Articles);
3. amendment of article 6.1 of the Articles;
4. amendment of article 7 of the Articles;
5. amendment of article 13.1 of the Articles;
6. Amendment of article 16 of the Articles;
7. amendment of article 17.4 of the Articles; and
8. amendment of article 24.3 of the Articles.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder considers himself as duly convened and declares having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

*Second resolution*

Article 5 of the Articles will now read as follows:

**" Art. 5. Share capital.**

5.1 The subscribed share capital of the Company may be represented by ordinary class A shares in a registered form with a par value of EUR1 (one euro) each (the Ordinary Class A Shares) and ordinary class B shares in a registered form with a par value of EUR1 (one euro) each (the Ordinary Class B Shares).

The Ordinary Class A Shares and the Ordinary Class B Shares are collectively referred to as the shares. For so long as none of the Ordinary Class A Shares or the Ordinary Class B Shares are outstanding, any provision of these Articles

referring to the Ordinary Class A Shares and/or the Ordinary Class B Shares shall not be applicable and the corresponding legal provision set out in the Companies Act shall be applicable.

The subscribed share capital is set at EUR490,000 (four hundred ninety thousand euros) represented by 490,000 (four hundred ninety thousand) Ordinary Class A Shares which are each fully paid.

The Ordinary Class B Shares may be only partly paid-up by an amount of at least one fourth of their nominal value in accordance with applicable law. In any event, the Ordinary Class B Shares must be fully paid-up by 30 June 2018.

5.2 In the case of an increase in the share capital, the holders of the Ordinary Class A Shares shall have a pro rata preferential subscription right of with respect to any issue of Ordinary Class A Shares only and likewise the holders of the Ordinary Class B Shares shall have a pro rata preferential subscription right of with respect to any issue of Ordinary Class B Shares only, unless the relevant shareholders waive their preferential subscription rights.

5.3 The Management Board is authorised and empowered to increase the current share capital by up to EUR272,727,273 (two hundred and seventy two million, seven hundred and twenty seven thousand, two hundred and seventy three euros) represented by 196,363,636 (one hundred and ninety six million three hundred and sixty three thousand six hundred and thirty six) Ordinary Class B Shares with a par value of EUR1 (one euro) each, in whole or in part from time to time, within a period starting as of the date of the formation of the Company and expiring on 31 December 2008 by way of contributions in cash.

The Ordinary Class B Shares to be issued under the authorized capital may only be subscribed for and paid up in cash. The Management Board is authorised to determine the conditions attaching to any subscription of the Ordinary Class B Shares. As a consequence, the Management Board is authorised and empowered to:

(a) implement a capital increase by issuing from time to time new Ordinary Class B to be subscribed for and paid up in cash;

(b) fix the place and the date of the issue or the successive issues of the Ordinary Class B Shares, the issue price, with or without a premium, the date from which the Ordinary Shares shall bear dividend and the other terms and conditions of subscription and payment of the Ordinary Class B Shares, including the amount to be paid on each Ordinary Class B Share, i.e. whether the Ordinary Class B Share shall be fully paid up or not (for the avoidance of doubt, the Class B Shares may be paid-up to the extent of one-fourth of their nominal value in accordance with applicable law);

(c) waive or limit, to the extent required by law, the preferential subscription right of the holders of Ordinary Class A Shares when proceeding to the first issue of Ordinary Class B Shares; and

(d) waive or limit the preferential subscription right of the holders of Ordinary Class B Shares when proceeding to further issues of Ordinary Class B Shares.

Each time the Management Board shall act to render effective an increase of capital, within the authorised capital, this Article 5 shall be amended so as to reflect the result of such action, and in particular the increase of the subscribed capital and the corresponding reduction of the number of Ordinary Class B Shares that may be issued under the authorized capital. The Management Board shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment including the recording of such increase and the consequential amendments of the Articles before a notary.

5.4 The shares shall not be listed or admitted to trading on any stock exchange.

5.5 The Ordinary Class B Shares (the B Maturity Date) must be fully paid up by 30 June 2018. As of the B Maturity Date, each relevant holder of Ordinary Class B Shares shall pay up the unpaid amount on the nominal value of the shares to the Company without notice.

However, until the B Maturity Date, unpaid amount on the nominal value of the Ordinary Class B Shares may be called in one or in several times, with respect to the Ordinary Class B Shares held by any shareholder, by a resolution of the Management Board or the Sole General Manager (as the case may be), and for such purpose, the Management Board is expressly authorised and empowered to:

request payment, in whole or in part, of that part of the nominal value of the Ordinary Class B Shares which has not been paid up by the shareholders of the Company; and

fix the place and the date of the payment of the unpaid amount on the nominal value of the Ordinary Class B Shares, provided that the Management Board notifies (a) and (b) above to the relevant holders of Ordinary Class B Shares, by way of a written notice (with a copy to the Supervisory Board to be sent at the time of the sending of the written notice to the relevant holders of Ordinary Class B Shares), 15 (fifteen) calendar days prior to the payment date of the unpaid amount on the nominal value of the Ordinary Class B Shares.

Prior to the B Maturity Date, a holder of Ordinary Class B Shares may pay up whole or part of the unpaid amount on the nominal value of its Ordinary Class B Shares only upon a call made by the Management Board in accordance with this article 5.5., i.e. no payment on the own initiative of the holder of Ordinary Class B Shares is allowed.

5.6 Each time unpaid amount of the nominal value of the shares is paid up, the paid up amount of the shares shall increase automatically accordingly, and the present article of the Articles shall be amended so as to reflect the increase of the paid up amount of the shares. The Company shall subsequently record in notarial form the increase of the paid up amount of the nominal value of the shares and the Management Board or any person authorised by the Management

Board shall see to any requisite formalities in relation with any notarial recording, including, without limitation, any amendment to the present article of the Articles in the form prescribed by law.

5.7 The Company shall maintain a share premium reserve account for the Ordinary Class B Shares (the Ordinary Class B Share Premium Account) and the amount or value of any premium paid up on the Ordinary Class B Shares issued by the Company shall be booked into the Ordinary Class B Share Premium Account. The Ordinary Class B Share Premium Account is distributable in accordance with the provisions of article 34."

*Third resolution*

Article 6.1 of the Articles will now read as follows:

"6.1 The shares of the Company shall be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form."

*Fourth resolution*

Article 7 of the Articles will now read as follows:

" **Art. 7. Transfer of shares and pre-emptive rights.**

7.1 The Company will not organize the transferability (liquidité) of the shares. The transfer of shares does not modify the class to which such shares belongs.

7.2 All transfers of shares, with the exception of transfers between shareholders and Free Transfers (as defined below), must be authorized by the Supervisory Board. Such authorisation shall be sought by sending a notice to the Supervisory Board in which is set out the name (or denomination), the address (or registered office) of the transferee, and the identity of the direct or indirect shareholder(s) of the transferee (if applicable). This notice shall be sent at the latest 40 (forty) days before the contemplated transfer of the shares (for the avoidance of doubt, in this event, the period during which the Beneficiaries may exercise their Pre-emptive Rights (as these terms are defined below) shall be taken into account in the computation of such 40 (forty) days period).

The Supervisory Board's consent or refusal shall be granted no later than 25 (twenty-five) days following receipt of the notice referred to in the paragraph above.

The Supervisory Board's consent or refusal does not need to be motivated.

In the case of the refusal of a transfer of shares by the Supervisory Board, a third party shall be designated by the Supervisory Board within 6 (six) months as from the date of the refusal. The shares that were contemplated to be transferred (the Refusal Shares) shall be acquired by the designated third party and the shareholder contemplating to transfer the Refusal Shares by a mutual agreement between the designated third party and the shareholder.

The Refusal Shares shall be transferred on the terms and conditions determined by the shareholder and the designated third party, in particular with respect to the purchase price. In the event that the shareholder and the designated third party do not reach an agreement with respect to the purchase price of the Refusal Shares within 2 (two) months as from the date of appointment of the third party, the purchase price of the Refusal Shares shall be set by a reputable investment bank appointed by the Company.

In the event that the Supervisory Board authorizes the transfer of the Refusal Shares, no third party shall be designated by the Supervisory Board or, if a third party has already been designated, it is no longer required that the Refusal Shares be acquired by the designated third party, as applicable.

7.3 Upon receipt of the Supervisory Board's consent, the transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

7.4 The transferor of share(s) is not authorised to disclose any confidential information received in its capacity as a shareholder to a third party without authorisation of the Supervisory Board.

7.5 The Sole General Manager or the Management Board (as the case may be) may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**7.6 Pre-emptive rights**

a) Shareholders (the Beneficiaries) shall hold pre-emptive rights (the Preemptive Rights) in cases where a shareholder decides to transfer all or part of its shares. Except for cases of Free Transfer (as defined below), such shareholder will be able to transfer its shares subject to the following:

(i) the shareholder which contemplates to transfer all or part of its shares (the Transferor) shall provide the Beneficiaries, with a copy to the Chairman of the Supervisory Board, before any such transfer (the Transfer) by way of a notice (the Transfer Notice), accompanied by any agreement or notice in respect of the contemplated Transfer. The Transfer Notice shall be sent by registered mail with return receipt (lettre recommandée avec avis de réception) to the Beneficiaries to the address that the latter has given in this respect to the Company with a copy to the Chairman of the Supervisory Board at the Company's registered office. The Transfer Notice shall include the following information:

- the name (or denomination), the address (or registered office) of the transferee (together, the Transferee), the identity of the direct or indirect shareholder(s) of the Transferee (if applicable); satisfactory evidence (e.g., in the form of banking term sheets which may be subject to market standard condition precedents) that the Transferee is solvent and able to fulfil its obligations (arsing under these Articles) as shareholder of the Company;

- the number of shares which are subject to the Pre-emptive Rights and which should be transferred (the Transferred Shares) by the Transferor to the Transferee;
- the price payable by the Transferee to the Transferor in connection with the Transfer of the Transferred Shares (the Transfer Price);
- all other relevant information in relation to the contemplated Transfer known at the date this notification.

The shareholders expressly acknowledge and agree that Transfers can only be made in consideration for cash payments but not for a consideration in kind or without consideration.

(ii) Reply to the Transfer Notice:

Each of the Beneficiaries may, within 20 (twenty) days of the reception date of the Transfer notice (the Acceptance Period), inform by way of a notice (the Acceptance Notice) the Transferor, with a copy to the Chairman of the Supervisory Board, (i) whether or not it wishes to acquire all or some of the Transferred Shares on the terms set forth in the Transfer Notice and (ii) the number of Transferred Shares that it wishes to acquire in exercise of its Preemptive Rights. The Acceptance Notice shall be sent by registered mail to the Transferor to the address that the latter has indicated in the Transfer Notice or by facsimile to the number set forth in the Transfer Notice, with a copy to the Chairman of the Supervisory Board sent by the same means to the registered office of the Company.

The Transferor may withdraw its offer regarding the Transfer at any time prior to the receipt of the Acceptance Notice by the Transferor. In this event, none of the Beneficiaries may exercise their Pre-emptive Rights. The withdrawal of the offer shall be effective upon receipt by each of the Beneficiaries of a written notice sent by the Transferor to the Beneficiary by registered mail with return receipt (*lettre recommandée avec avis de réception*).

If no Acceptance Notice is received by the Transferor during the Acceptance Period, or if the number of Transferred Shares that Beneficiaries of the Preemptive Rights wish to acquire is lower than the number of Transferred Shares, the Beneficiaries will be deemed to have given up their Pre-emptive Rights in respect of the Transferred Shares.

If the Acceptance Notice is received by the Transferor during the Acceptance Period, the Pre-emptive Rights shall have been validly exercised by the Beneficiaries and, as a result, the Beneficiaries shall be bound to acquire the Transferred Shares and the Transferor shall be bound to transfer the Transferred Shares on the terms and conditions set forth in the Transfer Notice.

(iii) Number of Shares subject to Pre-emptive Rights

In the event that the number of Transferred Shares that the Beneficiaries wish to acquire is higher than the number of Transferred Shares, the number of Transferred Shares that each Beneficiary having exercised its Pre-emptive Right may acquire shall be equal to the maximum number of Transferred Shares that it indicated that it wished to acquire in the Acceptance Notice (the Maximum) within the limit of the number N determined by applying the following formula:

$$N = N_{TC} \times a/b$$

where:

$N_{TC}$  is the number of Transferred Shares

a is the number of Shares held by the Beneficiary having exercised its Preemptive Right; and

b is the total number of Shares held by all Beneficiaries having exercised their Pre-emptive Right

In the event that, on applying the distribution rule stipulated above, not all the Transferred Shares are distributed among the Beneficiaries having exercised their Pre-emptive Right, any Transferred Shares that have not been distributed will be distributed among the Beneficiaries having exercised their Pre-emptive Right but not having reached the Maximum, and the number of undistributed Transferred Shares that each one may acquire (N') will be determined by applying the following formula:

$$N' = N_{TNR} \times a/b$$

where:

$N_{TNR}$  is the number of Transferred Shares remaining for distribution

a is the number of Transferred Shares that a Beneficiary having exercised its

Pre-emptive Right has stated that it wished to acquire in the Acceptance Notice;

and

b is the number of Transferred Shares that all Beneficiaries having exercised their Pre-emptive Right have stated they wished to acquire in the Acceptance Notice.

In the event that N and N' are not a whole number, this number will be deemed to be equal to the nearest whole number, in order to ensure that the Preemptive Right is exercised over all the Transferred Shares.

(iv) Transfer of ownership of the Transferred Shares

In case of exercise of the Pre-emptive Rights, the transfer of the Transferred Shares to the Beneficiaries having exercised their Pre-emptive Right will take place within 15 (fifteen) days after the date on which the distribution of the Transferred Shares among the Beneficiaries has been determined pursuant to paragraph (iii) above (the Transfer Date).



On the Transfer Date, the Transferor will, upon receipt from the Beneficiary of the Transfer Price in the account indicated in the Transfer Notice, instruct the Company to make the relevant changes to its shareholders register to reflect the Transfer.

b) Free Transfers

The following transfers of shares are not subject to Pre-emptive Rights or the approval of the Supervisory Board (the Free Transfers):

(i) all transfers of shares between a holder of Ordinary Class A Shares on the one hand, and (a) any director, manager, employee or any person who provides services on a regular basis to any of the entities listed under items (A) or (B), or any other person assimilated to any such persons, of (A) such holder of Ordinary Class A Shares or any of its Affiliate (as defined below in item (iii)) or (B) the Company or (b) any person receiving title to the Ordinary Class A Shares from any person listed in (a) pursuant to applicable laws of descent and distribution, on the other hand;

(ii) all transfers of shares by IDI S.C.A. to one of its unlimited partners (associés commandités) in the context of a merger by absorption;

(iii) all transfers of shares between Clymène and Fondation Bettencourt Shueller;

(iv) all transfers of shares by any shareholder to any of its Affiliate; and for the purposes of these Articles, (a) Affiliate shall mean, in relation to any shareholder, any other entity which directly or indirectly (i) Controls that shareholder, (ii) is Controlled by that shareholder and (b) Control shall mean the power of an entity to secure (A) by means of the holding of shares or the possession of voting power in or in relation to that or any other entity, whether directly or indirectly, or (B) by virtue of any powers conferred by the articles of association or other document regulating that or any other entity, or by contract or otherwise, that the affairs of that entity are conducted in accordance with the wishes of that person and the term Controlled shall be construed accordingly;

and

(v) any transfer of shares by a holder of Ordinary Class A Shares to any person pursuant to applicable laws of descent and distribution.

If a shareholder holding shares transferred to it under article 7.6 (b) above is about to cease to be a member of the Group to which it currently belongs, it shall without delay and prior to it so ceasing to be a member notify the Company and the other shareholder that such event will occur and shall transfer those shares to a member of its current Group. For the purposes of these Articles, Group shall mean, in relation to any shareholder, it and its Affiliates."

*Fifth resolution*

Article 13.1 of the Articles will now read as follows:

"13.1 The Sole General Manager or the members of the Management Board shall be appointed by the Supervising Board in accordance with the Articles and the Companies Act. The General Meeting shall determine the number of members of the Management Board, and their remuneration (if any) and it may remove any member of the Management Board with or without just cause."

*Sixth resolution*

Article 16 of the Articles will now read as follows:

**" Art. 16. Powers and duties of the Management Board (or the Sole General Manager).**

16.1 The Management Board or, as the case may be, the Sole General Manager is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Act 2004 and the relevant issue documentation. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting or the Supervisory Board fall within the competence of the Management Board or, as the case may be, the Sole General Manager. In particular, the Sole General Manager or the Management Board (as the case may be), shall be entrusted with the sourcing of possible investments, the screening of analytical data in relation to, and the analysis of, such possible investments, and the ongoing tracking and reporting of the investments of the Company. For the avoidance of doubt, any decision of the Management Board shall be taken in accordance with article 24 below.

16.2 At least every three months, the Management Board or, as the case will be the Sole General Manager will submit a written report to the Supervisory Board, in which it describes the status of the Company's business activities and the provisional development. In addition, the Management Board or, as the case may be, the Sole General Manager, will inform the Supervisory Board of any events that might have a noticeable influence on the Company's situation.

16.3 If an operation requires the approval of the Supervisory Board pursuant to the terms of article 24.3 of the present Articles and the Supervisory Board refuses the approval, the Management Board or, as the case may be, the Sole General Manager may submit the issue to the General Meeting."

*Seventh resolution*

Article 17.4 of the Articles will now read as follows:

"17.4 Any grant of authority made under this article 17 by the Management Board or, as the case may be, the Sole General Manager, is subject to the terms of article 24.3."

*Eight resolution*

Article 24.3 of the Articles will now read as follows:

"24.3 The Supervisory Board must grant its prior approval to the following decisions to be taken by the Management Board: (i) the determination of the annual budget of the Company or any material change brought to this annual budget, which must be presented 30 days prior to the end of every fiscal year or 30 days prior to the annual closing date of the Company should this date change (ii) any investment or divestment decision in the undertaking for collective investments or corporate investing in emerging countries, (iii) any investment decision relating to the cash management for an amount equal to or above EUR1,000,000 (one million euros), save for investments decisions in any monetary SICAV of any the banks of the Company's group (iv) any delegation of powers to be authorised by the Management Board in accordance with article 17, (v) the borrowing of any amount under a loan agreement with a third party for a principal amount equal to or above EUR1,000,000 (one million euros) and (vi) the following aspects regarding the remuneration of any employee of the Company and any person providing services to the Company under a services agreement: (a) the amount of the remuneration, whether in cash or in kind, (b) the amount of any bonuses and other incentives, whether in cash or in kind, and (c) the criteria regarding the allocation of any bonuses and other incentives; provided that the aggregate amount of the remuneration, as specified in items (a) and (b), of any such person be equal to or above EUR100,000 (one hundred thousand euros) per year."

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 3.100,-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the attorney of the appearing parties, the attorney of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le septième jour du mois de juillet,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de IDI Emerging Markets SA, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, ayant son siège social sis 57, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, en voie d'être immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (la Société).

La Société été constituée le 28 mai 2008 par un acte de Maître Camille Mines, notaire résidant à Capellen, lequel a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n ° 1564 du 25 juin 2008.

A comparu IDI S.C.A. une société en commandite par actions de droit français ayant son siège social sis 18, avenue Matignon 75008 Paris, France et enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés français sous le numéro 328 479 753 (l'Associé Unique),

ici représentée par M Peter Bieliczky, économiste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris, France, le 7 juillet 2008,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique, restera annexée au présent acte.

L'Associé Unique a requis d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les 490.000 (quatre cent quatre-vingt-dix mille) parts sociales de EUR1 (un euro) chacune dans la capital social de la Société s'élevant à EUR490.000 (quatre cent quatre-vingt-dix mille euros);

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

9. renonciation aux formalités de le convocation;
10. modification de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts);
11. modification de l'article 6.1 des Statuts;
12. modification de l'article 7 des Statuts;
13. modification de l'article 13.1 des Statuts;
14. modification de l'article 16 des Statuts;
15. modification de l'article 17.4 des Statuts; et
16. modification de l'article 24.3 des Statuts.

III. L'Actionnaire Unique prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Actionnaire Unique de la Société représentée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

*Deuxième résolution*

L'article 5 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

**" Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital social souscrit peut être représenté par des actions ordinaires sous forme nominative de catégorie A d'une valeur nominale de EUR1 (un euro) chacune (les Actions Ordinaires de Catégorie A) et par des actions ordinaires sous forme nominative de catégorie B d'une valeur nominale de EUR1 (un euro) chacune (les Actions Ordinaires de Catégorie B). Les Actions Ordinaires de Catégorie A et les Actions Ordinaires de Catégorie B sont collectivement désignées comme les actions. Tant qu'aucune des Actions Ordinaires de Catégorie A ou qu'aucune des Actions Ordinaires de Catégorie B ne sont émises, aucune des dispositions de ces Statuts faisant référence aux Actions Ordinaires de Catégorie A et/ou aux Actions Ordinaires de Catégorie B n'est applicable et les dispositions légales correspondantes de la Loi de 1915 sont applicables.

Le capital social souscrit est fixé à EUR490.000 (quatre cent quatre-vingt-dix mille euros) représenté par 490.000 (quatre cent quatre-vingt-dix mille) Actions Ordinaires de Catégorie A sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR1 (un euro) chacune entièrement libérées.

Les Actions Ordinaires de Catégorie B peuvent être seulement partiellement libérées d'un montant d'au moins un quart de leur valeur nominale conformément au droit applicable. En toutes hypothèses, les Actions Ordinaires de Catégorie B devront être entièrement libérées au 30 Juin 2018.

5.2 En cas d'augmentation de capital, les actionnaires détenant des Actions Ordinaires de Catégorie A bénéficient au pro rata d'un droit préférentiel de souscription relatif aux émissions d'Actions Ordinaires de Catégorie A uniquement et les actionnaires détenant des Actions Ordinaires de Catégorie B bénéficient au pro rata d'un droit préférentiel de souscription relatif aux émissions d'Actions Ordinaires de Catégorie B uniquement, à moins que les actionnaires en question ne renoncent à leurs droits préférentiels de souscription.

5.3 Le Directoire a le pouvoir d'augmenter le capital social actuel d'un montant de EUR272.727.273 (deux cent soixante douze millions sept cent vingt sept mille deux cent soixante treize euros) représenté par 196.363.636 (cent quatre vingt seize millions trois cent soixante trois mille six cent trente six) Actions Ordinaires de Catégorie B de EUR1 (un euro) chacune, en une ou plusieurs fois, au cours d'une période débutant à la date de constitution de la Société et expirant le 31 décembre 2008 par apports en numéraire.

Les Actions Ordinaires de Catégorie B qui peuvent être émises en vertu du capital autorisé ne peuvent être souscrites et libérées que par apports en numéraire. Le Directoire est autorisé à déterminer les conditions se rattachant à toute souscription d'Actions Ordinaires de Catégorie B. Par conséquent, le Directoire a le pouvoir de:

(a) réaliser une augmentation de capital en émettant, en une ou plusieurs fois, de nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie B à souscrire et libérer par apports en numéraire;

(b) déterminer le lieu et la date d'émission ou des émissions successives des Actions Ordinaires de Catégorie B, le prix d'émission, avec ou sans prime, la date à partir de laquelle les actions donneront droit à des dividendes et les autres conditions et modalités de la souscription et du paiement des Actions Ordinaires de Catégorie B, y compris le montant à payer pour chacune des Actions Ordinaires de Catégorie B, c'est-à-dire si les Actions Ordinaires de Catégorie B sont entièrement libérées ou non (pour écarter tout doute, les Actions Ordinaires de Catégorie B pourront être libérées à hauteur d'un quart de leur valeur nominale conformément au droit applicable);

(c) supprimer ou limiter, dans la mesure requise par la loi, le droit préférentiel de souscription des détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie A lors de la première émission d'Actions Ordinaires de Catégorie B; et

(d) supprimer ou limiter, le droit préférentiel de souscription des détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie B lors de futures émissions d'Actions Ordinaires de Catégorie B.

Chaque fois que le Directoire agira pour rendre effective l'augmentation de capital, dans le cadre du capital autorisé, le présent article 5 sera modifié de façon à refléter le résultat d'une telle action, en particulier l'augmentation du capital souscrit et la réduction correspondante du nombre d'Actions Ordinaires de Catégorie B pouvant être émises au titre du capital autorisé. Le Directoire devra prendre, ou bien donner mandat à toute personne de prendre, toutes les actions nécessaires à la réalisation et la publication d'une telle modification, y inclus la constatation de l'augmentation de capital et les modifications des Statuts qui s'en suivent devant un notaire.

5.4 Les actions ne peuvent être cotées ou admises à la négociation sur aucune bourse de valeurs.

5.5 Les Actions Ordinaires de Catégorie B devront être entièrement libérées au 30 juin 2018 (la Date d'Échéance B). A la Date d'Échéance B, chaque détenteur d'Actions Ordinaires de Catégorie B devra libérer le montant non-versé de la valeur nominale de ses actions à la Société sans notification préalable.

Cependant, jusqu'à la Date d'Échéance B les montants non-libérés de la valeur nominale des Actions Ordinaires de Catégorie B peuvent être appelés en une ou plusieurs fois, relativement aux Actions Ordinaires de Catégorie B détenues

par tout actionnaire, en vertu d'une décision du Directoire ou du Directeur Général Unique (suivant le cas) et à cet effet le Directoire aura le pouvoir de:

(a) demander le paiement, intégral ou partiel, de la partie de la valeur nominale des Actions Ordinaires de Catégorie B qui n'est pas libérée par les actionnaires de la Société; et

(b) déterminer le lieu et la date du paiement du montant non-libéré de la valeur nominale des Actions Ordinaires de Catégorie B,

à condition que le Directoire notifie (a) et (b) ci-dessus aux détenteurs concernés des Actions Ordinaires de Catégorie B, par avis écrit (avec copie au Conseil de Surveillance envoyée en même temps que l'envoi de l'avis écrit aux détenteurs des Actions Ordinaires de Catégorie B concernés), 15 (quinze) jours calendaires avant la date du paiement du montant non-libéré de la valeur nominale des Actions Ordinaires de Catégorie B.

Avant la Date d'Echéance B, chaque détenteur d'Actions Ordinaires de Catégorie B pourra uniquement libérer, en tout ou partie, le montant non-libéré de la valeur nominale de ses Actions Ordinaires de Catégorie B en vertu d'un appel effectué par le Directoire conformément aux stipulations du présent article 5.5, c'est-à-dire qu'aucun paiement ne pourra être effectué sur la propre initiative du détenteur d'Actions Ordinaires de Catégorie B.

5.6 Chaque fois qu'un montant non-libéré sur la valeur nominale des actions est libéré, l'augmentation du montant libéré correspondant est automatique et le présent article des Statuts sera modifié de façon à refléter l'augmentation du montant libéré des actions. La Société devra ensuite enregistrer par acte notarié l'augmentation du montant libéré de la valeur nominale des actions et le Directoire ou toute autre personne autorisée par le Directoire devra veiller aux formalités nécessaires relatives à l'enregistrement par acte notarié, y inclus, sans limitation, toutes modifications au présent article des Statuts tel qu'il est prescrit par la loi.

5.7 La Société doit maintenir un compte de prime d'émission pour les Actions Ordinaires de Catégorie B (le Compte de Prime d'Emission des Actions Ordinaires de Catégorie B) et le montant ou la valeur de toute prime libérée sur les Actions Ordinaires de Catégorie B émises par la Société doit être inscrit dans le Compte de Prime d'Emission des Actions Ordinaires de Catégorie B.

Le Compte de Prime d'Emission des Actions Ordinaires de Catégorie B est distribuable conformément aux dispositions de l'article 34."

#### *Troisième résolution*

L'article 6.1 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

"6.1 Les actions de la Société sont nominatives et resteront nominatives."

#### *Quatrième résolution*

L'article 7 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 7. Transfert d'actions et droit de préemption.**

7.1 La Société n'organisera pas la liquidité des actions. Le transfert d'actions ne modifie pas la catégorie d'actions à laquelle appartiennent les actions transférées.

7.2 Tout transfert d'actions, à l'exception des transferts entre actionnaires et des Transferts Libres (tel que défini ci-dessous), doit être autorisé par le Conseil de Surveillance. Cette autorisation doit être demandée au moyen d'un avis envoyé au Conseil de Surveillance contenant le nom (ou la dénomination sociale), l'adresse (ou le siège social) du cessionnaire, ainsi que l'identité de tout actionnaire direct ou indirect du cessionnaire (s'il existe). Cet avis devra être envoyé au plus tard 40 (quarante) jours avant le transfert d'actions envisagé (étant entendu que la période pendant laquelle les Bénéficiaires peuvent exercer leur Droit de Préemption (tel que défini ci-dessous) doit être prise en compte pour le calcul de ce délai de 40 (quarante) jours).

Le Conseil de Surveillance doit donner sa décision d'agrément ou de refus pas plus de 25 (vingt-cinq) jours après la réception de l'avis mentionné dans le paragraphe ci-dessus.

La décision d'agrément ou de refus du Conseil de Surveillance n'a pas à être motivée.

En cas de refus d'un transfert d'actions par le Conseil de Surveillance, un tiers doit être désigné par le Conseil de Surveillance dans les 6 (six) mois suivants la décision de refus. Les actions qui devaient être transférées (les Actions Rejetées) doivent être acquises par ce tiers désigné en vertu d'un accord qui doit être conclu entre le tiers désigné et l'actionnaire souhaitant transférer les Actions Rejetées.

Les Actions Rejetées seront transférées selon les modalités et conditions déterminées par l'actionnaire cédant et le tiers désigné, notamment en ce qui concerne le prix d'achat. En cas de désaccord entre le tiers désigné et l'actionnaire sur le prix d'achat des Actions Rejetées 2 (deux) mois après la date de désignation du tiers, le prix d'achat des Actions Rejetées sera fixé par une banque d'investissement de notoriété internationale désignée par la Société.

En cas d'autorisation du transfert des Actions Rejetées par le Conseil de Surveillance, aucun tiers ne sera désigné par le Conseil de Surveillance, ou si un tiers a déjà été désigné, il ne sera plus requis que les Actions Rejetées soient acquises par le tiers désigné.

7.3 Dès réception de l'agrément du Conseil de Surveillance, le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée

par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

7.4 Le cédant d'action(s) n'est pas autorisé à divulguer à un tiers une quelconque information confidentielle reçue en sa capacité d'actionnaire sans l'autorisation du Conseil de Surveillance.

7.5 Le Directeur Général Unique ou le Directoire, selon le cas, peut aussi accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et qui sont jugés suffisants par la Société.

#### 7.6 Droit de préemption

(a) Les actionnaires (les Bénéficiaires) disposent d'un droit de préemption (le Droit de Préemption) au cas où un actionnaire décide de transférer une partie ou la totalité de ses actions. Sauf en cas de Transfert Libre (tel que défini ci-dessous), cet actionnaire peut transférer ses actions de la manière suivante:

(i) L'actionnaire qui souhaite transférer une partie ou la totalité de ses actions (l'Auteur du Transfert) doit, avant tout transfert d'actions (le Transfert), envoyer un avis (l'Avis de Transfert) aux Bénéficiaires avec copie au Président du Conseil de Surveillance accompagné de tout agrément ou avis relatif au transfert envisagé. L'Avis de Transfert devra être envoyé par lettre recommandée avec avis de réception aux Bénéficiaires à l'adresse que ce dernier aura fourni à cet égard à la Société avec copie au Président du Conseil de Surveillance au siège de la Société. L'Avis de Transfert précisera les informations suivantes:

- le nom (ou la dénomination sociale) et l'adresse (ou le siège social) du ou des cessionnaires envisagés (ensemble le Candidat Acquéreur), l'identité de la ou des personnes contrôlant directement ou indirectement le Candidat Acquéreur (s'il ne s'agit pas d'une personne physique); des preuves suffisantes (par exemple, sous forme de term sheet bancaire qui peut contenir des conditions suspensives usuellement appliquées sur le marché) de la solvabilité du Candidat Acquéreur et de sa capacité à remplir ses obligations (en vertu de ces Statuts) en tant qu'actionnaire;

- le nombre d'actions qui sont soumises au Droit de Préemption et qui doivent être transférées (les Titres Cédés) par l'Auteur du Transfert au Candidat Acquéreur; le prix payable par le Candidat Acquéreur à l'Auteur du Transfert en relation avec le Transfert (le Prix du Transfert);

- toute autre information pertinente en relation avec le Transfert envisagé connue à la date de la notification.

Les actionnaires admettent et conviennent expressément que les Transferts ne peuvent se faire qu'en contrepartie d'espèces et non en nature ou sans aucune contrepartie.

(ii) Réponse à l'Avis de Transfert:

Dans un délai de 20 (vingt) jours à compter de la date de réception de l'Avis de Transfert (la Période d'Acceptation), chacun des Bénéficiaires pourra adresser à l'Auteur du Transfert avec copie au Président du Conseil de Surveillance, une notice en réponse lui indiquant (i) s'il désire acquérir tout ou partie des Titres Cédés dans les conditions énoncées dans l'Avis de Transfert et (ii) le nombre de Titres Cédés qu'il souhaite acquérir dans le cadre de l'exercice de son Droit de Préemption (l'Avis d'Acceptation). L'Avis d'Acceptation devra être envoyé par courrier recommandé à l'Auteur du Transfert à l'adresse que ce dernier aura indiqué dans l'Avis de Transfert ou par facsimilé au numéro énoncé dans l'Avis de Transfert avec copie au Président du Conseil de Surveillance adressée selon les mêmes moyens au siège social de la Société.

A tout moment avant la réception de l'Avis d'Acceptation, l'Auteur du Transfert pourra renoncer au Transfert des Titres Cédés. Dans ce cas, chacun des Bénéficiaires ne pourra pas exercer son Droit de Préemption. Le retrait de l'offre sera effectif à compter de la réception par chacun des Bénéficiaires d'un avis écrit envoyé par l'Auteur du Transfert au Bénéficiaire par lettre recommandée avec avis de réception.

Si aucun Avis d'Acceptation n'a été reçu par l'Auteur du Transfert pendant la Période d'Acceptation ou si le nombre de Titres Cédés que les Bénéficiaires du Droit de Préemption souhaitent acquérir était inférieur au nombre de Titres Cédés, les Bénéficiaires seront considérés comme ayant renoncé à exercer leur Droit de Préemption en ce qui concerne les Titres Cédés.

Si l'Avis d'Acceptation est reçu par l'Auteur du Transfert pendant la Période d'Acceptation, le Droit de Préemption aura été valablement exercé par les Bénéficiaires, et par conséquent les Bénéficiaires seront tenus d'acquérir les Titres Cédés et l'auteur du Transfert sera tenu de transférer les Titres Cédés selon les modalités et conditions de l'Avis de Transfert.

(iii) Nombre de Titres objet du Droit de Préemption

Dans l'hypothèse où le nombre de Titres Cédés que les Bénéficiaires souhaitent acquérir serait supérieur au nombre de Titres Cédés, le nombre de Titres Cédés que chaque Bénéficiaire ayant exercé son Droit de Préemption pourra acquérir sera égal au nombre maximum de Titres Cédés qu'il aura indiqué souhaiter acquérir dans l'Avis d'Acceptation (le Maximum) dans la limite du nombre N déterminé par application de la formule suivante:

$$N = N_{TC} \times a/b$$

dans laquelle:

$N_{TC}$  désigne le nombre de Titres Cédés

a désigne le nombre de Titres détenus par le Bénéficiaire ayant exercé son Droit de Préemption concerné; et

b désigne le nombre total de Titres détenus par l'ensemble des Bénéficiaires ayant exercé leur Droit de Prémption.

Dans l'hypothèse où, par application de la règle de répartition stipulée ci-dessus, tous les Titres Cédés ne seraient pas répartis entre les Bénéficiaires ayant exercé leur Droit de Prémption, les Titres Cédés non répartis le seront entre les Bénéficiaires ayant exercé leur Droit de Prémption dont le Maximum n'a pas été atteint, le nombre de Titres Cédés non répartis que chacun d'entre eux pourra acquérir (N') étant déterminé par application de la formule suivante:

$$N' = N_{\text{TNR}} \times a/b$$

dans laquelle:

$N_{\text{TNR}}$  désigne le nombre de Titres Cédés restant à répartir

a désigne le nombre de Titres Cédés que le Bénéficiaire ayant exercé son Droit de Prémption concerné a déclaré souhaiter acquérir dans l'Avis d'Acceptation; et

b désigne le nombre de Titres Cédés que l'ensemble des Bénéficiaires ayant exercé leur Droit de Prémption concernés ont déclaré souhaiter acquérir dans l'Avis d'Acceptation.

Dans l'hypothèse où N et N' ne seraient pas un nombre entier, ce nombre sera réputé être égal au nombre entier le plus proche, afin d'assurer l'exercice du Droit de Prémption sur la totalité des Titres Cédés.

(iv) Transfert de propriété des Titres Cédés:

En cas d'exercice du Droit de Prémption, le transfert de propriété des Titres Cédés interviendra au profit du ou des Bénéficiaires ayant exercé leur Droit de Prémption dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date à laquelle la répartition des Titres Cédés entre les Bénéficiaires aura été déterminée par application du paragraphe (iii) ci-dessus (la Date du Transfert).

A la Date du Transfert, l'Auteur du Transfert, après le paiement du Prix de Transfert sur le compte mentionné dans l'Avis de Transfert à cet effet, donnera instruction à la Société de mettre à jour son registre d'actionnaires afin d'enregistrer ledit Transfert.

(b) Transferts Libres

Les transferts suivants (les Transferts Libres) ne sont pas soumis au Droit de Prémption ni à l'agrément du Conseil de Surveillance:

(i) tout transfert d'actions entre un détenteur d'Actions Ordinaires de Catégorie A, et (a) tout administrateur, gérant ou salarié ou toute personne qui fournit une prestation de services de façon régulière à l'une des entités énumérées ci-dessous aux points (A) et (B), ou toute autre personne assimilée à de telles personnes, de (A) un tel détenteur d'Actions Ordinaires de Catégorie A ou l'un de ses Affiliés (tel que défini sous le point (iii) ci-dessous) ou (B) la Société ou, (b) toute personne ayant reçu la propriété des Actions Ordinaires de Catégorie A de toute personne énoncée au (a) ci-dessus selon les règles du droit successoral applicables;

(ii) tout transfert d'actions par IDI S.C.A. à un ou plusieurs de ses associés commandités dans le cadre d'une fusion-absorption;

(iii) tout transfert d'actions entre Clymène et la Fondation Bettencourt Shueller;

(iv) tout transfert d'actions par tout actionnaire à l'un de ses Affiliés; et pour les besoins des présents Statuts, (a) Affilié désigne, en rapport avec tout actionnaire, toute entité qui directement ou indirectement (i) Contrôle cet actionnaire, (ii) est Contrôlée par cet actionnaire et; (b) Contrôle désigne le pouvoir d'une entité d'obtenir (A) par le biais de la détention d'actions ou par la détention de droits de vote dans cette entité ou tout autre entité ou (B) en vertu des pouvoirs conférés par les statuts ou par tout autre document régissant cette entité ou toute autre entité, ou bien par contrat ou de toute autre manière, que les affaires de la Société soient conduites en accord avec les souhaits de cette entité et le terme Contrôlé sera interprété conformément aux développements ci-dessus;

(v) tout transfert d'actions par un détenteur d'Actions Ordinaires de Catégorie A à toute personne selon les règles du droit successoral applicables.

Si un actionnaire détenant des actions transmises par lui en vertu de l'article 7.6(b) ci-dessus est sur le point de ne plus faire partie du Groupe (tel que défini ci-dessous) auquel il appartient, il doit sans tarder et avant de cesser d'en être un membre en notifier la Société et tout autre actionnaire d'un tel événement et il devra transférer ses actions à un membre de son Groupe actuel. Pour les besoins des présents Statuts, Groupe désigne, en rapport avec tout actionnaire, son ou ses Affiliés."

#### *Cinquième résolution*

L'article 13.1 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

"Le Directeur Général Unique ou les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance conformément aux Statuts et à la Loi de 1915.

L'Assemblée Générale détermine le nombre de membres du Directoire et leur rémunération (si le mandat est rémunéré) et elle peut révoquer tout membre du Directoire avec ou sans justes motifs."

#### *Sixième résolution*

L'article 16 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 16. Pouvoirs et fonctions du Directoire (ou du Directeur Général Unique).**

16.1 Le Directoire, ou selon le cas, le Directeur Général Unique est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir ou faire exécuter tout acte de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, ou de disposer de toutes autres manières des actifs de la Société, conformément à la loi sur la Titrisation de 2004 et à la documentation y afférente. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915, ou par les Statuts, à l'Assemblée Générale ou au Conseil de Surveillance relèvent de la compétence du Directoire ou, selon le cas du Directeur Général Unique. Le Directeur Général Unique ou (selon le cas) le Directoire se verra confier en particulier la tâche de trouver de nouveaux investissements, d'examiner les données analytiques y relatives, et d'analyser la faisabilité de tels investissements. Il assurera également le suivi des investissements en cours et établira le rapport des investissements de la Société. Toute décision prise par le Directoire sera prise conformément à l'article 24 ci-dessous.

16.2 Le Directoire, ou selon le cas, le Directeur Général Unique soumet au Conseil de Surveillance, tous les 3 (trois) mois au moins, un rapport écrit détaillant les affaires en cours de la Société et leur évolution prévisible. De plus, le Directoire ou, selon le cas, le Directeur Général Unique informera le Conseil de Surveillance de tout événement qui serait susceptible d'avoir des répercussions majeures sur la situation de la Société.

16.3 Lorsqu'une opération nécessite l'accord du Conseil de Surveillance (conformément à l'article 24.3 de ces Statuts) et que le Conseil de Surveillance n'y donne pas son accord, le Directoire ou, selon le cas, le Directeur Général Unique peut soumettre cette question à l'Assemblée Générale."

#### *Septième résolution*

L'article 17.4.1 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

"17.4 Toute délégation de pouvoirs faite en vertu de cet article 17 par le Directoire, ou selon le cas, par le Directeur Général Unique, sera soumise aux dispositions de l'article 24.3."

#### *Huitième résolution*

L'article 24.3 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

"24.3 Le Conseil de Surveillance doit donner son accord préalable aux décisions suivantes à prendre par le Directoire: (i) la détermination du budget annuel de la Société ou tout changement substantiel au budget annuel, qui doit être présenté 30 (trente) jours avant la fin de chaque année fiscale ou 30 (trente) jours avant la date de clôture de l'année fiscale de la Société dans le cas où cette date changerait (ii) toute décision d'investissement ou de désinvestissement relative aux organismes de placement collectif ou entités qui investissent dans des pays à économie émergente, (iii) toute décision d'investissement relative à la gestion de trésorerie pour un montant égal ou supérieur à EUR1.000.000 (un million d'euros), à l'exception d'investissements dans des SICAV monétaires de toute banque du groupe auquel la Société appartient (iv) toute délégation de pouvoirs octroyée par le Directoire conformément à l'article 17, (v) la conclusion de tout prêt avec un tiers pour un montant principal égal ou supérieur à EUR1.000.000 (un million d'euros), et (vi) les aspects suivants de la rémunération de tout salarié de la Société et de toute personne fournissant une prestation de services à la Société en vertu d'un contrat de prestations de service: (a) le montant de la rémunération perçue que celle-ci soit en numéraire ou en nature; (b) le montant de tout bonus et tout autres incentives, qu'ils soient en numéraire ou en nature et (c) les conditions relatives à l'attribution de tout bonus et tout autre incentive; à condition que le montant total de la rémunération, telle que spécifiée aux points (a) et (b), de toute personne concernée soit supérieur ou égal à EUR100.000 (cent mille euros) par an."

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à EUR 3.100,-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle Anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en Anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: P. Bieliczky, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 9 juillet 2008. Relation: CAP/2008/2102. — Reçu douze euros. €12,-

Le Releveur ff. (signé): M. Entringer.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 17 juillet 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2008094905/225/613.

(080109576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

**John Deere Bank S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 74.106.

Monsieur Stephen H. JENKINS, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de John Deere Bank S.A. (la «Société») avec effet au 10 juin 2008.

Par décision du conseil d'administration de la Société en date du 10 Juin 2008, Monsieur Nils C. JÆGER, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, BP 1685, L-1016 Luxembourg, a été désigné administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 11 juin 2008.

JOHN DEERE BANK S.A.

Daniel Coogan / Jenny Kimball

*Wholesale Director / Finance Director*

Référence de publication: 2008094415/7947/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06994. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

**John Deere Bank S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 74.106.

Monsieur Stephen H. JENKINS, a démissionné de ses fonctions de délégué à la gestion journalière de John Deere Bank S.A. (la «Société») avec effet au 10 juin 2008.

Par décision du conseil d'administration de la Société en date du 10 Juin 2008, Monsieur Nils C. JÆGER, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, B.P. 1685, L-1016 Luxembourg, a été désigné délégué à la gestion journalière de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 9 juillet 2008.

JOHN DEERE BANK S.A.

Nils Jæger / Jenny Kimball

*Managing Director / Finance Director*

Référence de publication: 2008094411/7947/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10307. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

**La Fraise, Société Anonyme.**

Siège social: L-7317 Steinsel, 1, rue Paul Eyschen.

R.C.S. Luxembourg B 88.467.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008094424/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06869. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---



**John Deere Funding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.958.

Monsieur Jerred A. PAUWELS, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de John Deere Funding S.A. (la «Société») avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Par décision du conseil d'administration de la Société en date du 1<sup>er</sup> juillet 2008, Monsieur Jeffrey A. TRAHAN, avec adresse professionnelle au One John Deere Place, 61265 Moline, a été désigné administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 9 juillet 2008.

JOHN DEERE FUNDING S.A.

Nils Jæger / Carmen Laun

Director / Director

Référence de publication: 2008094404/7947/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10309. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

**John Deere Cash Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.957.

Madame Heather MOUSER, a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société avec effet au 18 février 2008.

Par décision du conseil d'administration de la Société en date du 18 février 2008, Madame Keri GERO-MOLUMBY, née le 23 mai 1976 à Willimantic, Connecticut (Etats-Unis), avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-1016 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, a été désignée commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 17 juillet 2008.

JOHN DEERE CASH MANAGEMENT S.A.

Nils Jæger / Carmen Laun

Director / Director

Référence de publication: 2008094395/7947/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10312. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

**John Deere Cash Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.957.

Monsieur Jerred A. PAUWELS, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de John Deere Cash Management S.A. (la «Société») avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Par décision du conseil d'administration de la Société en date du 1<sup>er</sup> juillet 2008, Monsieur Jeffrey A. TRAHAN, avec adresse professionnelle au One John Deere Place, 61265 Moline, a été désigné administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 9 juillet 2008.

JOHN DEEFE CASH MANAGEMENT S.A.

Nils Jæger / Carmen Laun

Director / Director

Référence de publication: 2008094400/7947/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10310. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

**Financière Daunou 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.140.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 2 juin 2008, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de commissaire de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008094377/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07100. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

**ION Exploration Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 140.312.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the seventeenth of July.

Before Us Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

ION International S.à.r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 135.679,

here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, residing in Berdorf, by virtue of a proxy established on July 14th, 2008.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company;

**Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration**

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

The Company is initially composed of one single Shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name of «ION Exploration Holdings S.à.r.l.».

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-city.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

## Chapter II. Capital, shares

**Art. 6. Subscribed capital.** The share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares without nominal value, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and reduction of capital.** The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

**Art. 8. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

## Chapter III. Manager(s)

**Art. 10. Manager(s), Board of Managers.** The Company is managed by one or several Managers. If several Managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers.

The members of the Board might be split in two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

**Art. 11. Powers of the Manager(s).** In dealing with third parties, the Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager or Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its single Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers of the Company. In case the Managers are split in two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the managers are temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole Shareholder or, in case the Company has several Shareholders, by the Shareholders acting under their joint signatures.

The Manager or Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either Shareholders or not.

**Art. 12. Day-to-day management.** The Manager or Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and will determine the Manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the Board of Managers.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the Managers are split in two categories, at least one Category A Manager and one Category B shall be present or represented. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 below, the quorum requirement shall apply without taking into account the affected Manager or Managers.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

**Art. 14. Liability- Indemnification.** The Board of Managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager or officer may be entitled.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a

personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single Shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

#### Chapter IV. Shareholder(s)

**Art. 16. General meeting of shareholders.** If the Company is composed of one single Shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of Shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by Shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a Shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

**Art. 17. Powers of the meeting of Shareholders.** Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 18. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by Shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

#### Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

**Art. 19. Financial Year.** The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

**Art. 20. Adoption of financial statements.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single Shareholder or, as the case may be, to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Appropriation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the Shareholders. However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22. Interim dividends.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the Board of Managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;

- The decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

### Chapter VI. Dissolution, liquidation

**Art. 23. Dissolution, liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

### Chapter VII. Applicable Law

**Art. 24. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2008.

#### *Subscription - payment*

All the five hundred (500) shares without a par value, have been subscribed by ION International S.à.r.l., prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand, five hundred Euro (€ 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand seven hundred Euro (€ 1.700.-).

#### *Resolution of the sole shareholder*

The sole shareholder resolves to:

1. Fix the number of Managers at five (5).
2. Appoint the following as:

#### *- Category A Managers:*

Mr. Robert D. Maxey, born in Texas, United States of America, on July 26th, 1956, with professional address at 2105, CityWest blvd, Suite 400, Houston, TX 77042-2839, Texas, United States of America;

Mr. David L. Roland, born in Oklahoma, United States of America, on June 22nd, 1961, with professional address at 2105, CityWest blvd, Suite 400, Houston, TX 77042-2839, Texas, United States of America; and

Mr. Alistair Arnot, born in Scotland, on December 3rd, 1966, with address at 1, Logie Mill, Logie Green Road, Edinburgh, EH7 4GH, Scotland.

#### *- Category B Managers:*

Mr. Luc Sunnen, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 22nd, 1961, with professional address at 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Mr. Marcel Stephany, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on September 4, 1951, residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Fix the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

ION International S.à.r.l., une à responsabilité limitée constituée sous les lois du Luxembourg ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 135.679,

ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu d'une procuration donnée le 14 juillet 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

### Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination «ION Exploration Holdings S.à.r.l.».

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

### Chapitre II. Capital, parts sociales

**Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans valeur nominale chacune, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et diminution du capital social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

### Chapitre III. Gérant(s)

**Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les Gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Chaque Gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

**Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature de son Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si les gérants sont temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

**Art. 12. Gestion journalière.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion. Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres. Un gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-dessous, les exigences de quorum s'appliqueront sans prendre en compte le ou les gérants concernés.



Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

**Art. 14. Responsabilité, indemnisation.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 15. Conflit d'intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Associée(s)

**Art. 16. Assemblée générale des associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

**Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

### Chapitre V. Année sociale, Répartition

**Art. 19. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Affectation des résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

**Art. 20. Approbation des comptes annuels.** Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22. Dividendes intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pourcents (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 24. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2008.

#### *Souscription - libération*

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par ION International S.à.r.l., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille sept cents Euros (€ 1.700.-).

#### *Décision de l'associé unique*

L'associé unique décide de:

1. Fixer le nombre de gérants à cinq (5).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que:

- *Gérants de catégorie A:*

M. Robert D. Maxey, né au Texas, Etats-Unis d'Amérique, le 26 juillet 1956, ayant son adresse professionnelle au 2105, CityWest blvd, Suite 400, Houston, TX 77042-2839, Texas, Etats-Unis d'Amérique;

M. David L. Roland, né en Oklahoma, Etats-Unis d'Amérique, le 22 juillet 1961, ayant son adresse professionnelle au 2105, CityWest blvd, Suite 400, Houston, TX 77042-2839, Texas, Etats-Unis d'Amérique; et

M. Alistair Arnot, né en Ecosse, le 3 décembre 1966, ayant son adresse au 1, Logie Mill, Logie Green Road, Edinburgh, EH7 4GH, Ecosse.

- *Gérants de catégorie B:*

M. Marcel Stephany, né à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), le 4 septembre 1951, résidant professionnellement au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, (Grand-Duché de Luxembourg)

M. Luc Sunnen, né à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, le 22 décembre 1961, ayant son adresse professionnelle au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Fixer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 juillet 2008, Relation: ECH/2008/988. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents 12.500.- à 0,5% = €62,50.-.

*Le Receveur (signé):* MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 juillet 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008094975/201/501.

(080109221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

#### **Fondaco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 36.480.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean Wagener

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2008094994/279/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09162. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé):* G. Reuland.

(080109395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

#### **L&I Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 70.401.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Branko ILIC  
*Le Mandataire*

Référence de publication: 2008094995/279/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09165. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**De Botterfabrik S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3240 Bettembourg, 68, rue Michel Hack.

R.C.S. Luxembourg B 93.143.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008094996/603/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09093. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Kirke S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 19.333.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean Wagener  
*Le mandataire*

Référence de publication: 2008094993/279/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09158. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Baumeister-Haus Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 30.262.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008094683/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04765. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

**Italian Real Estate Investments SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 124.119.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 12 juin 2008 au siège de la société*

L'assemblée a élu, en remplacement de Bernard Guillaume démissionnaire, AccountingWise SàRL, ayant son siège au 17, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg commissaire aux comptes de la société, son mandat prenant fin lors de l'assemblée qui se prononcera sur les comptes au 31.12.2011.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008094427/4525/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10178. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

**City's S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8015 Strassen, 38, rue des Carrefours.

R.C.S. Luxembourg B 124.677.

—  
*Extrait des cessions de parts sociales*

Suite aux cessions de parts sociales entre associés en date du 8 juillet 2008, nous confirmons que les associés de la société sont désormais:

Monsieur Romain HUBERTY: 56 parts sociales

Monsieur Michaël BONN: 44 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
CITY'S S.à r.l.  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008094428/780/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08522. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

**Protein System, Société Anonyme.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 64, rue de Koerich, Z.A. Kaercherwee.

R.C.S. Luxembourg B 63.331.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 22 juillet 2008*

Le conseil d'administration ayant pris connaissance du désir exprimé par Monsieur Bernard PINON, demeurant au 120, avenue des Champs-Élysées, F-75000 Paris, d'être déchargé de ses fonctions d'administrateur délégué, le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Thomas PINON, demeurant 5, rue J.B. Esch, L-1473 Luxembourg comme nouvel administrateur délégué en remplacement de Monsieur Bernard PINON.

La durée du mandat d'administrateur délégué est subordonnée à la durée du mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2008.

Il est à noter que l'adresse de Monsieur Thomas PINON est également à modifier comme suit:

5, rue J.B. Esch, L-1473 Luxembourg

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2008094375/534/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09541. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

**MAF Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.649.

Par résolution circulaire signée en date du 25 juin 2008, les associés ont décidé de nommer Frank Przygodda, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008094459/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09263. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

**Matrix Austria Holdings One Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 65.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.980.

*Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 2 mai 2008*

En vertu du contrat de cession de parts sociales daté du 2 mai 2008, LB UK RE Holdings Limited a transféré la totalité de ses parts sociales détenues dans la Société, soit 260 "A-Anteile", à Matrix Vienna Tower L.P., une société constitué sous le droit de Guernsey, ayant son siège social à Investec House, La Pladerie, St Peter Port, Guernsey et enregistrée auprès du «RC der Kommanditgesellschaften der Insel Guernsey» sous le numéro 716.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Pour extrait analytique conforme

Jacques de Patoul

Gérant A

Référence de publication: 2008094363/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR07027. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

**Aristoteles S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 89.381.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008094684/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06913. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

**EUDECO - European Development Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 106.111.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

94311

*Pour compte de EUDECO - European Development Company S.A.*

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2008095000/752/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05600. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Immo Invest & Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 118.909.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour compte de IMMO INVEST & FINANCE S.A.*

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2008095002/752/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05604. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Merida Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 102.158.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/07/08.

Pour réquisition

Signature

Référence de publication: 2008095006/635/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08885. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Aztec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 95.981.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/07/08.

Pour réquisition

Signature

Référence de publication: 2008095005/635/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08879. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Cofra Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 98.221.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/07/08.

Pour réquisition

Signature

Référence de publication: 2008095004/635/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08890. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Contego Energy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 106.113.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008095010/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS09994. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Matrix La Gaude Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 90.910.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/07/2008.

Jacques de Patoul

Gérant

Référence de publication: 2008095012/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04568. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Mediservices S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2523 Luxembourg, 52, rue Jean Schoetter.

R.C.S. Luxembourg B 125.744.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de MEDISERVICES S.A.

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2008095001/752/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05601. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Prodefa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 10, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 74.594.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008094998/603/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09098. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Financière William's S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 97.597.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Luxembourg Corporation Company SA.

Signatures

Référence de publication: 2008095025/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06469. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Bofin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 46.030.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008095030/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09433. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Quantam Equity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 98.295.

Rapports et comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2008095031/322/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09531. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Dipta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 73.012.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008095032/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04794. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Matrix La Gaude Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 90.910.

La version abrégée des Comptes Annuels Révisés au 31 décembre 2005 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/07/08.

Jacques de Patoul

Gérant

Référence de publication: 2008095015/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04569. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Multicommunale Maritime et Commerciale S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 39.407.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008095034/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07407. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Teide Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 86.800.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008095026/4685/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09558. - Reçu 48,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**AC4 Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.575.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2008095023/710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06470. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Hasa Holding S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 270.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 85.041.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 17 juin 2008 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission d'Anne Huberland, Sylvain Kirsch et Claude Schmit, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée avec effet au 27 mars 2008.

- Frank Walenta et Jorrit Cromptvoets, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, sont élus nouveau Administrateur de la société avec effet au 27 mars 2008 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2013.

- La démission de Eurocomptes S.A., en tant que Commissaire aux Comptes de la société, est acceptée avec effet au 27 mars 2008.

- Kohnen & Associés S.à r.l., ayant son siège social au 66, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg, est élu nouveau Commissaire aux Comptes de la société avec effet au 27 mars 2008 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2013.

- Le siège social de la société est transféré du «1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg» au «12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg» avec effet au 27 mars 2008.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2008095087/724/27.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01637. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**S & C International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.929.

—  
*Extrait du procès-verbal du Conseil tenu le 2 juillet 2008*

*Résolution*

Le Conseil décide de transférer le siège social de son adresse actuelle au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008095088/9120/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08774. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Highcom, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.853.

—  
*Extrait de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 1<sup>er</sup> mars 2008*

Au cours de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 1<sup>er</sup> mars 2008, les actionnaires:

Ont décidé de transférer le siège social du 1, rue de Bonnevoie L-1260 Luxembourg au 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Monsieur ELAMI Alexandre

Gérant Associé

Référence de publication: 2008095084/6711/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS11014. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**4Climate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7248 Bereldange, 21, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 110.580.

—  
Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008095057/8473/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS05856. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**SURRE, La Société pour l'Utilisation Rationnelle et la Récupération de l'Energie, Société Anonyme.**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 137, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 28.677.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2007.

SURRE S.A.

P. Weis

Référence de publication: 2008095063/2157/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09046. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Luxenergie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 23, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 34.538.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2007.

*Luxenergie S.A.*

T. Lentz

Référence de publication: 2008095062/2157/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09070. - Reçu 60,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Luxcommunication S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7780 Bissen, 4, route de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 29.793.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2007.

*Luxcommunication S.A.*

T. Lentz

Référence de publication: 2008095061/2157/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09053. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Luxrévision S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.124.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008095060/8473/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS05880. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Cliffs (Gibraltar) Holdings Limited Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.**

**Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 127.459.

Les comptes annuels pour la période du 3 avril 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008095177/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09306. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Baccarat Hotels & Residences, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.373.

Les comptes annuels pour la période du 3 août 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008095185/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09289. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**SOF-VII European Hotel Holdings III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.044.

Les comptes annuels pour la période du 7 juin 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008095186/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09287. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Eugénie Patri Sébastien EPS, Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.049.

Les comptes annuels au 31 mai 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008095175/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09313. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Genova Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 90.369.

L'an deux mille huit, le onze juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination de "GENOVA HOLDING S.A.", R.C. Luxembourg B 90.369, ayant son siège social à Luxembourg constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 17 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 93 du 30 janvier 2003.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Marc VAN HOEK, expert-comptable, domicilié professionnellement au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de dix (EUR 10,-) euros chacune constituant l'intégralité du capital social de quarante mille (EUR 40.000,-) euros sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transformation du statut de la Société de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable.
2. Modification subséquente des articles 2 et 15 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée prend, après délibération, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution*

L'objet social de la Société est changé de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable.

En conséquence, les articles 2 et 15 des statuts de la Société sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter."

" **Art. 15.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures quinze.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Van Hoek, G. Schwachtgen, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juillet 2008, LAC/2008/29378. — Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008095757/5770/54.

(080110434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

**Origan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7220 Walferdange, 105, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 44.920.

L'an deux mille huit, le quatorze mai.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ORIGAN S.A.", avec siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 44920, constituée suivant acte notarié en date du 11 août 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 514 du 28 octobre 1993, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte sous seing privé dans le cadre de la conversion de la devise du capital en euro le 12 avril 2000 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 747 du 11 septembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Merienne, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg,

qui désigne à la fonction de secrétaire, Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nabil Akhertous, employé privé, demeurant professionnellement à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes au 105, route de Diekirch, L - 7220 Walferdange.

2. Modification de la première phrase de l'article 2 des statuts.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Resteront annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que tous les actionnaires étant présents, les convocations d'usage n'ont pas été adressées aux actionnaires

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'entière du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes au 105, route de Diekirch, L-7220 Walferdange.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2. (première phrase).** Le siège social de la société est établi dans la commune de Walferdange."

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de huit cents euros (€ 800,-).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Jean-Michel Merienne, Sophie Mathot, Nabil Akhertous, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 21 mai 2008, LAC/2008/20436. — Reçu € 12,- (douze euros).

*Le Receveur ff. (signé):* Franck Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008095787/202/54.

(080110265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

**Contego Energy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 106.113.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008095008/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS09997. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur (signé):* G. Reuland.

(080109038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.